



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 794

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la légitime revendication des anciens combattants en Afrique du Nord qui souhaiteraient que notre pays rende hommage aux 30 000 militaires français tombés en Afrique du Nord et aux victimes civiles à la date anniversaire du cessez-le-feu ayant mis fin officiellement à la guerre d'Algérie le 19 mars 1962.

Texte de la réponse

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre souhaite, en ce qui concerne la commémoration de la fin des hostilités en Afrique du Nord, maintenir le principe d'un libre choix de la journée du souvenir afin de ne pas susciter d'opposition entre les organisations représentatives des anciens combattants d'Afrique du Nord qui désirent traditionnellement célébrer ce souvenir soit le 19 mars, date anniversaire du cessez-le-feu de 1962 en Algérie, soit le 16 octobre, date anniversaire du transfert à Notre-Dame-de-Lorette du soldat inconnu d'Algérie.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 794

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1993, page 1328

Réponse publiée le : 28 juin 1993, page 1816